

AVIS PUBLIC

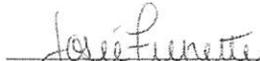
OBJET : ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 383 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE PORTNEUF VISANT À PERMETTRE L'AGRANDISSEMENT DE L'ENTREPRISE MACHITECH INC. SITUÉE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES

Lors de son assemblée régulière tenue le 18 juillet 2018, le conseil de la MRC de Portneuf a adopté le règlement en objet.

Le règlement numéro 383 est entré en vigueur le 29 août 2018 suite à la signification d'un avis à cet effet par le sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Quiconque désire prendre connaissance du règlement numéro 383 peut le faire au bureau de la MRC de Portneuf, situé au 185, route 138 à Cap-Santé, ainsi qu'à chacun des bureaux des municipalités comprises sur le territoire de la MRC de Portneuf, pendant leurs heures d'ouverture. Vous pouvez également le consulter sur notre site Internet à l'adresse suivante : www.portneuf.ca, dans la section « La MRC/Règlements et politiques ».

CAP-SANTÉ, CE 20 SEPTEMBRE 2018.



Josée Frenette, B.A.A., OMA
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 25 septembre 2018. EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.



Tamara Berthand
Secrétaire-trésorier(ière) adjointe

Saint-Ubalde
Municipalité